



## NOUVELLES MODALITÉS DE MUTUALISATION DES RISQUES DU RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS (RGAM)

À la lumière des résultats d'expérience de la dernière année quant à la mutualisation des prestations élevées de médicaments, la Société en compensation en assurance médicaments du Québec a révisé les paramètres de mutualisation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007

Le seuil de mutualisation correspond au montant de prestations au delà duquel l'expérience d'un groupe n'est plus affectée par les prestations additionnelles d'un même certificat.

*Les tableaux suivants présentent les modalités :*

MUTUALISATION 2006				
Taille du groupe (nbre d'adhérents)	Seuil de mutualisation annuel	Participation annuelle à la mutualisation		
		Par certificat individuel	Par certificat monoparental	Par certificat familial
Moins de 10 adhérents	2 000\$	129.96\$	357.96\$	357.96\$
10 à 24	3 000\$	87.96\$	243.96\$	243.96\$
25 à 49	7 500\$	38.04\$	103.92\$	103.92\$
50 à 124	15 000\$	15.96\$	43.92\$	43.92\$
125 à 249	25 000\$	6.96\$	18.00\$	18.00\$

MUTUALISATION 2007				
Taille du groupe (nbre d'adhérents)	Seuil de mutualisation annuel	Participation annuelle à la mutualisation		
		Par certificat individuel	Par certificat monoparental	Par certificat familial
Moins de 10 adhérents	2 100\$	129,96\$	357,96\$	357,96\$
10 à 24	3 300\$	95,04\$	261,00\$	261,00\$
25 à 49	8 500\$	45,00\$	125,04\$	125,04\$
50 à 124	17 000\$	21,00\$	57,96\$	57,96\$
125 à 249	28 000\$	8,04\$	23,04\$	23,04\$

Pour de plus amples renseignements, contactez votre conseiller.